



COMMUNE DE ST-BARTHELEMY

ELECTIONS COMMUNALES

Procès-verbal de l'élection du Syndic

Le bureau électoral de la Commune de St-Barthélemy :

- vu l'article 33 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
- vu le dépôt régulier d'une seule candidature en vue du 1^{er} tour à la syndication du 25 avril 2021,

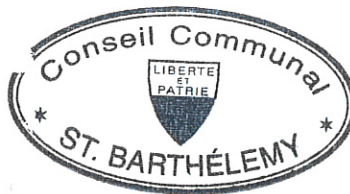
décide

que Madame Vilma PIRRELLO est élue tacitement Syndic.

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL

Le président :

A. Favre



La secrétaire :

Y. Morier

St-Barthélemy, le 6 avril 2021